



MUTinfo

L'information mutualisée

n° 62

Décembre 2022

Retrouvez toutes les informations sur le fonctionnement de la mutuelle ainsi que votre espace adhérent via notre site internet : <https://www.mutuelle-eiffage-energie.fr>

AJUSTEMENT DES COTISATIONS POUR 2023

Le conseil d'administration, toujours attentif à la situation des adhérents, a jugé nécessaire de réajuster les cotisations de manière raisonnable et supportable pour tous.

	ADHÉRENT EN ACTIVITÉ Régime Général	ADHÉRENT EN ACTIVITÉ Alsace - Moselle	ADHÉRENT RETRAITÉ
ADHÉRENTS SEULS	41,90 €	21,00 €	49,50 €
ADHÉRENTS COUPLES	73,05 €	36,50 €	85,95 €
ADHÉRENTS FAMILLES	78,15 €	39,10 €	91,75 €
ADHÉRENTS SEULS + ENFANT(S)	52,30 €	26,15 €	61,15 €

DÉLAI D'ENVOI

Le règlement mutualiste (article 12) précise que les décomptes de la sécurité sociale doivent être adressés à la mutuelle dans un délai de 2 ans à partir du remboursement par la S.S. Pour les factures de ticket modérateur le délai court à partir de la date d'émission. **Au-delà de ce délai de forclusion, les adhérents ne peuvent plus prétendre aux remboursements de la mutuelle.**



TOUJOURS MOINS DE RESTE À CHARGE OPTIQUE ET AUDIO

Un partenariat avec le réseau Kalixia vous permet dès à présent :

- d'obtenir des réductions sur les soins coûteux de l'optique,
- d'obtenir des prestations et des services de qualité,
- de respecter une charte éthique de bonnes pratiques,
- de ne pas avoir d'avance de frais grâce au tiers-payant systématique.

Localisez le centre le plus proche de chez vous en vous connectant à votre espace adhérent du site internet.

MUTUELLE SANTÉ EIFFAGE ÉNERGIE

117, rue du Landy - BP 80008
93213 La Plaine St Denis cedex
Tél. 01 55 87 53 01 - Fax : 01 55 87 53 05
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
@ N'hésitez pas à nous contacter par mail : mutuelle.energie@eiffage.com



RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE

SERVICE D'ASSISTANCE À VOTRE ÉCOUTE

Des services et prestations d'assistance vous sont proposés :

- Écoute, Conseil et Orientation
- Accompagnement Psycho-Social
- Hospitalisation, Immobilisation, Maternité
- Prestations complémentaires en soutien à la Maternité et Parentalité
- Accompagnement des patients souffrant d'un cancer
- Accompagnement des situations de handicap
- Accompagnement des Aidants
- Accompagnement des décès en France

Un conseiller est à votre disposition 24h/24, 7j/7
au 09 69 32 94 26. **Ensemble, nous trouverons une solution.**

VOUS RENCONTREZ UNE SITUATION DIFFICILE ?

Avec « MonPsy », bénéficiez de 8 séances par an chez un ou une psychologue (sur orientation du médecin)

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1. Rencontrez un médecin**
Le médecin échange avec vous pour s'assurer que MonPsy est adapté à votre situation. Vous pouvez consulter différents types de médecins (généraliste, gynécologue, médecin scolaire, protection maternelle et infantile, etc).
- 2. Prenez rendez-vous avec un psychologue partenaire**
Commencez vos 8 séances par an en présentiel ou à distance. La première séance doit obligatoirement être en présentiel.
- 3. Faites vous rembourser**
L'Assurance Maladie et votre mutuelle vous remboursent
- 4. Ou n'avancez aucun frais**
Si vous êtes éligible au tiers payant obligatoire.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Tarifs des séances des psychologues partenaires
> 1^{re} séance (évaluation) : 40 €
> Les séances de suivi : 30 €
Prise en charge
> 60 % par l'Assurance Maladie
> 40 % par la complémentaire santé ou la mutuelle

Comment s'effectuent les remboursements ?

Envoyez votre feuille de soins et le courrier d'adressage de votre médecin à votre organisme d'Assurance Maladie après chaque séance ou à la fin de plusieurs séances.

Retrouvez toutes les informations utiles sur monpsy.sante.gouv.fr



TIERS-PAYANT

Lorsque vous avez payé la part mutuelle à un pharmacien, laboratoire, radiologue, dentiste, etc. ... Pensez à envoyer la facture à la mutuelle pour vous faire rembourser.

Seuls les décomptes portant la mention « **décomptes transmis à la Mutuelle** » sont télétransmis. Les autres doivent être adressés obligatoirement à la Mutuelle.

PRESTATIONS MUTUELLE 2023

Taux calculés sur le tarif de base de la sécurité sociale en application des textes sur les **CONTRATS RESPONSABLES**

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Honoraires médicaux, radiologie, petite chirurgie actes techniques médicaux : Soins effectués par des médecins signataires du Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)	70%	300%	370%
Honoraires Médicaux : Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM (dont TM 30%)	70%	130%	200%
Analyses / Auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné, orthophonistes, orthoptistes)	60%	300%	360%
Transport	65%	135%	200%
Forfait pour actes lourds			24 €
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététique, pédicure/podologie	Plafonnée à 2 factures par an*		30 €
Psychologie pour mineurs (Limitée à 2 séances/an)*		20 €	
Psychologie pour majeurs (Limitée à 4 séances/an)*			60 €
Soins dentaires	70%	300%	370%
Prothèse dentaire	70%	500%	570%
1 implant dentaire + 1 pilier (1 fois/an)	Plafonnée à 2500 € par an		700 € + 300 €
Parodontie (1 fois/an)		250 €	
Orthodontie	100%	300%	400%
Pharmacie (vignette blanche)	65%	35%	100%
Pharmacie (vignette bleue)	30%	70%	100%
Pharmacie (vignette orange)	15%	85%	100%
Hospitalisation, Frais de séjour et honoraires divers	80%	20%	100%
Forfait journalier			20 € / jour
Chambre particulière (45 jours par an)			60 € / jour

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Frais d'accompagnant enfant de - de 12 ans (20 nuits par an)			20 € / nuit
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens. Soins effectués par des médecins signataires OPTAM	100%	300%	400%
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM	100%	100%	200%
Prothèse auditive (Adultes: 1000 €/oreille/an) Enfants :	60%	240%	300%
Appareillage, orthopédie, dispositifs médicaux	60%	240%	300%
Optique : verres et/ou monture remboursés par la Sécurité Sociale	60%	0%	60%
Enfants : forfait optique (1 fois par an de date à date)			220 € maxi dont 80 € maxi pour la monture
Adultes : Forfait optique unifocal (1) ou Forfait optique multifocal (1)	1 fois tous les 2 ans de date à date		350 € maxi dont 100 € maxi pour la monture
		550 € maxi dont 100 € maxi pour la monture	
Chirurgie laser des yeux (par œil et par an)			750 €
Lentilles non remboursées par la S.S.			2 factures par an de 75 € maxi
Cure thermale - surveillance médicale	70%	30%	100%
Cure thermale - forfait thermal	65%	35%	100%
Cure thermale - forfait transport et hébergement (Si pris en charge par la S.S.)	65%	35%	100%
Décès adhérent			1144 €
Prestations de prévention : Ostéodensitométrie	70%	30%	100%
Vaccin anti-grippe			8 €
Vaccins (liste de l'arrêté du 8 juin 2006)	65%	35%	100%
Assistance RMA (Tél. 09 69 32 94 26 - 24h/24 - 7j/7)			

* La facture devra comporter obligatoirement le code ADELI

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT VISÉS PAR L'ENGAGEMENT SUR LA LISIBILITÉ DES CONTRATS*

Exemples	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge
HOSPITALISATION				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	0 €	20,00 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	413,00 €	271,70 €	141,30 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	451,00 €	271,70 €	179,30 €	0 €
OPTIQUE				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres uni-focaux (équipement 100% santé)	125,00 €	22,50 €	102,50 €	0 €
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres uni-focaux	339,00 €	0,09 €	338,91 €	0 €
DENTAIRE				
Détartrage	43,38 €	30,36 €	13,02 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse 100% santé)	500,00 €	84,00 €	416,00 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur deuxième pré-molaires	550,00 €	84,00 €	466,00 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur molaires	547,90 €	84,00 €	463,90 €	0 €
AIDES AUDITIVES				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé)	950,00 €	240,00 €	710,00 €	0 €
Aide auditive de classe II par oreille	1534,00 €	240,00 €	1000,00 €	294,00 €
SOINS COURANTS				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique sans dépassement d'honoraires	30,00 €	20,00 €	9,00 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00 €	20,00 €	23,00 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	58,00 €	15,10 €	23,00 €	19,90 €

* Liste détaillée des exemples de remboursement téléchargeable sur le site internet : www.mutuelle-eiffage-energie.fr